Magistrats francs-maçons : douze obédiences interpellent Macron et demandent à Darmanin de saisir le CSM après un avis déontologique

14/09/2026 à 20h47



Douze obédiences maçonniques ont écrit à Emmanuel Macron et à Gérald Darmanin pour contester un avis sur la compatibilité entre magistrature et franc-maçonnerie, rapporte Actu-Juridique le 14 septembre. Elles demandent au garde des Sceaux de saisir le Conseil supérieur de la magistrature.

Rendu le 9 juin, l'avis du Collège de déontologie des magistrats estime l'engagement incompatible avec leurs devoirs si le serment impose une allégeance ou une solidarité prioritaire. Dans les autres cas, il formule des réserves et appelle à une vigilance renforcée concernant l'indépendance, l'impartialité et la neutralité. Cet avis n'est pas contraignant.

Dans leurs courriers du 7 septembre, les signataires invoquent les libertés d’association et de conscience. Ils reprochent notamment au Collège de s’être appuyé sur Wikipédia. Selon eux, les engagements maçonniques ne priment pas sur les lois et un magistrat peut se déporter lorsqu’une relation personnelle pose problème.

Actu-Juridique – Olivia Dufour, 14 septembre 2026

Photo d’illustration : Gérald Darmanin, 27 mars 2025. Andy Taylor / UK Home Office, portrait recadré publié sur Wikimedia Commons, CC BY 2.0.